

## Alsace. Les ambulanciers inquiets pour l'avenir de leur profession



C'est une note de la DGOS (Direction générale de l'offre de soins du ministère de la santé) diffusée aux agences régionales de santé (ARS) au début de l'été qui a semé l'« inquiétude » et attisé la « colère » des patrons de sociétés d'ambulances. Celle-ci prévoit la suspension du statut d'apprenti-salarié, avec pour conséquence, selon les professionnels des entreprises du transport sanitaire, que les apprentis ambulanciers ne peuvent plus intervenir au sein d'un équipage ambulancier.

Composé jusqu'alors d'un ambulancier diplômé d'État et d'un apprenti ambulancier, l'équipage doit désormais compter trois personnes à bord du véhicule de secours : un ambulancier diplômé d'État, un auxiliaire ambulancier et un apprenti, « devenu simple observateur, quand il apprenait avant son métier en l'exerçant », regrette Aurélien Hunault, directeur du Groupe A68 (ex-Groupement ambulancier du Grand Est), implanté dans cinq communes du Haut-Rhin Mulhouse, Colmar, Vieux-Thann, Burnhaupt-le-Bas et Wittersdorf et qui compte quelque 300 ambulanciers.

### « Une situation absurde »

La note passe d'autant plus mal auprès des patrons de sociétés d'ambulances que la profession peine à recruter notamment en raison du niveau de rémunération une revalorisation du taux horaire vient d'être obtenue. Selon Aurélien Hunault, il manque actuellement une trentaine d'ambulanciers au sein du Groupe A68, soit 10 % de l'effectif total. À l'échelle de l'Alsace, la pénurie serait d'une centaine d'ambulanciers.

« Nous nous battons depuis des mois pour rendre notre profession attractive et nous devrions maintenant mettre un coup d'arrêt au recrutement des jeunes en apprentissage », regrette Aurélien Hunault. « Sans compter que cela désorganise nos entreprises, qui n'osent plus envoyer leur personnel en formation ni en alternance, au risque d'accentuer les difficultés de gestion des ressources humaines », prolonge-t-il, en dénonçant une situation qu'il estime « absurde. On a créé un problème là où il n'y en avait pas. Avant ça, l'apprentissage marchait très bien ! »

Au sein de la profession l'« incompréhension » est d'autant plus grande que les délégations départementales des ARS n'ont

pas la « même interprétation » de la note. Ainsi, au sein de l'ARS du Grand Est, la délégation départementale du Haut-Rhin demande qu'elle soit appliquée, quand celles du Bas-Rhin et de Moselle, par exemple, ne le demandent pas, selon les professionnels du secteur. La Chambre nationale des services d'ambulances ([CNSA](#)), première organisation professionnelle représentative des transports sanitaires, a saisi la DGOS. À ce jour, elle n'a pas eu de retour.